

Date de dépôt : 11 mars 2020

Réponse du Conseil d'Etat

à la question écrite urgente de Mme Léna Strasser : Engagement de demandeurs d'emploi de 50 ans et plus - qu'en est-il dans les autres départements de l'Etat et dans les régies publiques ?

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 28 février 2020, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

Suite à la réponse du Conseil d'Etat à la QUE 1119 qui, comme l'article du 20.02.2020 paru dans la Tribune de Genève au sujet d'une charte entre entreprises et office cantonal de l'emploi, semble montrer qu'une nette priorité est donnée au demandeur d'emploi dans les engagements à l'Etat et que les discriminations à l'embauche n'ont pas cours, nous nous interrogeons sur les chiffres dans les départements autres que celui des finances ainsi que dans les régies publiques.

En effet, la réponse à la QUE 1119 en termes de chiffres semble montrer qu'il est difficile de définir qui, parmi les personnes engagées, étaient inscrites au chômage. Pourtant dans l'article mentionné plus haut il est affirmé que : « Les résultats affichés concernant le secteur public et parapublic sont impressionnants. Alors qu'avant les directives, le taux des postes repourvus par le biais de l'OCE était de 25% en 2012, il a ensuite augmenté dès leur entrée en vigueur pour atteindre 77% en 2018. En 2017, ce sont ainsi 773 sur 1009 postes vacants qui ont été occupés par des demandeurs d'emploi inscrit à l'OCE. »

Les études diverses montrent que les personnes de plus de 50 ans, si elles bénéficient d'une forte stabilité de l'emploi, ont un risque beaucoup plus aigu de rester longtemps au chômage si elles perdent leur emploi, voire d'arriver en fin de droit. Leur nombre est d'ailleurs élevé dans les statistiques. En effet,

plus de 20% des chômeurs inscrits à l'OCE et près de 30% des personnes à l'aide sociale ont entre 50 et 64 ans.

Ces personnes, tant celles au bénéfice d'une qualification que celles n'ayant pas de diplôme, ont des compétences et une expérience qu'il est crucial de valoriser.

L'Etat et les diverses régies publiques genevoises se doivent d'être exemplaires dans l'accueil qu'il et elles réservent aux demandeurs d'emploi – et particulièrement aux demandeurs d'emploi de plus de 50 ans.

Dès lors, je remercie vivement le Conseil d'Etat de répondre aux questions suivantes :

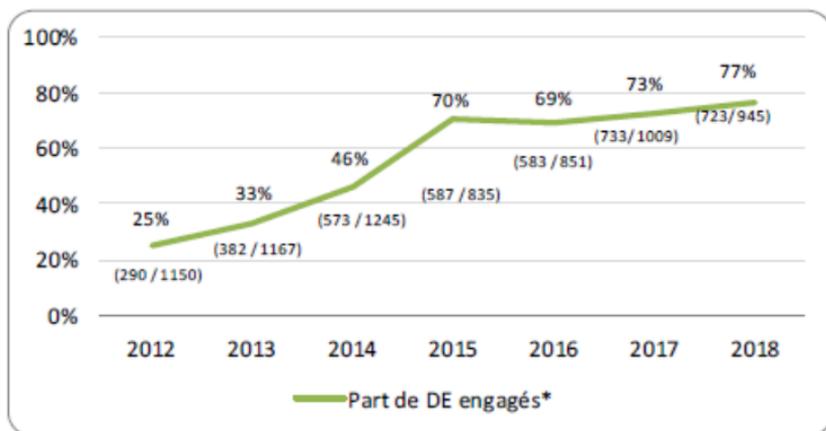
- 1. Combien de personnes candidates à l'emploi inscrites à l'office cantonal de l'emploi ou bénéficiaires de l'Hospice général ont été recrutées en 2016, 2017, 2018 et 2019 dans les différents départements de l'Etat de Genève ?*
- 2. Combien d'entre elles avaient 50 ans et plus ? Et à quels types de postes ont-elles été engagées ?*
- 3. Peut-on connaître ces mêmes chiffres pour les régies publiques ? (Nombre de personnes inscrites à l'OCE ou bénéficiaires de l'HG recrutées en 2016, 2017, 2018 et 2019, nombre d'entre elles ayant plus de 50 ans et pour quels types de postes)*
- 4. Y a-t-il des postes, à l'Etat ou dans les régies publiques, pour lesquels les + de 50 ans sont écartés d'office ?*
- 5. Serait-il envisageable que les demandeurs d'emploi aient accès, comme les employés de l'Etat, en primeur à la liste des postes ouverts dans les départements ?*

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Veillez trouver ci-après, point par point, les réponses à vos questions :

- 1. Combien de personnes candidates à l'emploi inscrites à l'office cantonal de l'emploi ou bénéficiaires de l'Hospice général ont été recrutées en 2016, 2017, 2018 et 2019 dans les différents départements de l'Etat de Genève ?**

Le nombre de demandeurs d'emploi (DE) parmi le nombre d'engagements au sein de l'Etat de Genève est représenté dans le tableau ci-joint. Les données 2019 seront disponibles dès avril 2020.



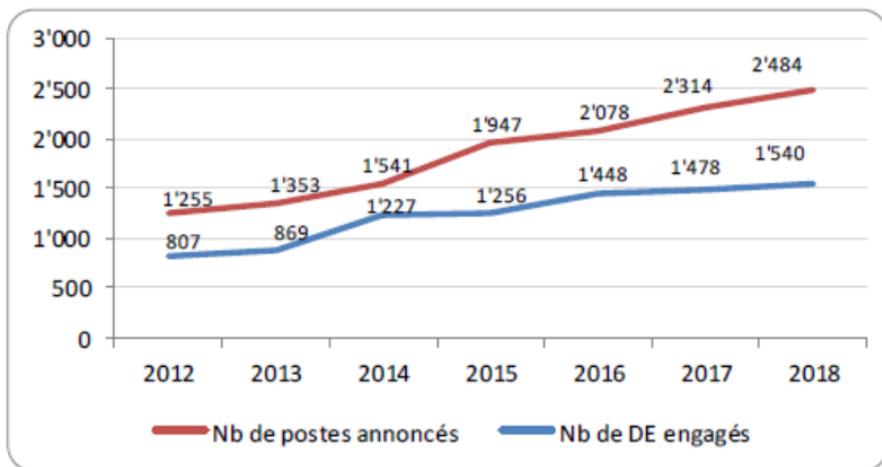
*Correspond à la part des demandeurs d'emplois parmi le nombre d'engagements au sein de l'Etat de Genève. Les données 2019 seront disponibles dès avril 2020.

- 2. Combien d'entre elles avaient 50 ans et plus ? Et à quels types de postes ont-elles été engagées ?**

Ces informations ne sont pas disponibles.

- 3. Peut-on connaître ces mêmes chiffres pour les régies publiques ? (Nombre de personnes inscrites à l'OCE ou bénéficiaires de l'HG recrutées en 2016, 2017, 2018 et 2019, nombre d'entre elles ayant plus de 50 ans et pour quels types de postes)**

Le nombre de demandeurs d'emploi (DE) parmi le nombre d'engagements au sein des institutions de droit public et des entités subventionnées est représenté dans le tableau ci-joint.



4. *Y a-t-il des postes, à l'Etat ou dans les régies publiques, pour lesquels les + de 50 ans sont écartés d'office ?*

La réponse est négative. 50 ans et + n'est pas un critère pertinent. Age et expérience sont souvent liés. L'engagement étant fondé sur les compétences, l'expérience professionnelle est reconnue et appréciée par l'employeur public. Une réserve demeure pour des fonctions où des critères de santé et de condition physique sont déterminants. L'âge n'y est pas étranger.

5. *Serait-il envisageable que les demandeurs d'emploi aient accès, comme les employés de l'Etat, en primeur à la liste des postes ouverts dans les départements ?*

Les demandeurs d'emploi ont accès comme les employés.es de l'Etat, en primeur à la liste des postes ouverts dans les départements.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Michèle RIGHETTI

Le président :
Antonio HODGERS